



Spécial Audience Recteur - Réforme du lycée

Compte rendu de l'audience avec le Recteur Jean Paul de GAUDEMAR.

Une délégation du S.I.A.E.S. et du SIES - CAT a été longuement reçue (plus de deux heures) le 23 Octobre 2008 par **Monsieur de Gaudemar, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille** et « pilote » de la « réforme du lycée » mise en chantier par Monsieur Xavier Darcos, Ministre de l'Education nationale.

L'audience s'est déroulée en deux parties, la première consacrée aux problèmes académiques, la seconde à la réforme du lycée qui est une des préoccupations majeures du moment.

La délégation était composée de **Jacques MILLE**, secrétaire général du S.I.A.E.S., membre du Bureau du SIES, **Frédéric BOGEY**, commissaire paritaire agrégé, membre du Bureau du SIES, **Jean-Baptiste VERNEUIL**, responsable IUFM, co-responsable certifiés, trésorier du S.I.A.E.S., membre du Bureau du SIES, **Jean Luc BARRAL**, secrétaire exécutif responsable EPS, **Virginie VOIRIN**, conseiller technique ZEP - APV - Ambition Réussite et **Jean ORTOLLAND**, correspondant S.I.A.E.S. du lycée Saint Charles Marseille et président de l'ADEP.

Aux côtés du Recteur étaient présents **Monsieur GERARDIN**, DRRH du Rectorat et **Madame BRIOUDE**, chef de division DIPE.

J. Mille remercie le Recteur pour cette audience et rappelle que le **SIES a été reconnu « représentatif » par le Ministère au niveau national et pourra ainsi présenter des listes aux CAPN lors des élections professionnelles du 2 décembre 2008**. Il pense que cette reconnaissance résulte, entre autres, du travail effectué depuis dix ans dans l'académie d'Aix-Marseille par le S.I.A.E.S., et dont les services rectoraux peuvent témoigner.

F. Bogey aborde des problèmes afférents aux **TZR**. Il fait savoir notre satisfaction d'avoir été entendus sur le paiement des ISSR pour les affectations (AFA) hors zone à l'année. Il signale que certains TZR n'avaient pas eu en juillet leur arrêté d'affectation.

Cela surprend le recteur. Il n'y voit d'autre explication que la non transmission, à la veille des vacances, de l'arrêté aux intéressés par leur établissement de rattachement. Mme Brioude rappelle que l'arrêté est transmis par le Rectorat à l'établissement de rattachement qui doit le faire suivre au TZR.

Autre problème, récurrent, celui des TZR nommés sur REP à la rentrée et prolongés, de période en période, jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec non paiement des ISSR pour la dernière période, au motif que le REP est devenu une AFA n'ouvrant plus droit aux ISSR. Nous estimons qu'il y a là une injustice et une interprétation erronée du texte régissant le remplacement, par périodes successives, d'un même enseignant, à différencier du remplacement prononcé pour toute la durée de l'année scolaire et dès la rentrée sur un service continûment vacant pour toute l'année.

Nous soulignons aussi le fait que les AFA prononcées postérieurement à la rentrée scolaire (jusqu'au 13 septembre) posent problème au regard de jurisprudences contradictoires.

F. Bogey aborde ensuite le cas des « **services partagés** » sur plusieurs établissements (titulaires en poste fixe en complément de service, TZR affectés sur deux ou trois établissements). Ces services se sont multipliés ces dernières années, ce qui a généré des situations parfois très difficiles pour les intéressés, tant pour la gestion de leur emploi du temps que pour leurs frais de déplacement.

Nous faisons valoir qu'en l'état du seul texte en vigueur (le décret de 1950 consolidé au 1^{er} septembre 2007, suite à l'abrogation des décrets de Robien) il est stipulé que le complément de service doit se faire « dans la même ville ». Or c'est loin d'être le cas.

Le recteur nous répond qu'il est parfois difficile de trouver le complément dans la même ville et que l'intérêt du service amène à ne pas respecter cette règle, avec décharge horaire pour communes non limitrophes (ou limitrophes en EPS).

Nous faisons alors remarquer que les circulaires établissant ces décharges ont été abrogées (parce qu'inclues dans les décrets de Robien !) et que l'on se trouve ainsi face à une double illégalité : les compléments de service se font hors de la ville, ce qui est contraire au décret de 1950, et l'administration accorde des décharges qui ne sont plus réglementaires !

**Grève
20
Novembre**
voir communiqué
page 11

Le 2 Décembre 2008

Élections professionnelles (voir page 3)

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE

VOTEZ S.I.A.E.S. - S.I.E.S. / CAT !

JL Barral expose les problèmes des **TZR d'EPS** et l'octroi des **forfaits d'AS**.

Plusieurs TZR d'EPS affectés sur deux ou trois établissements ont été privés des 3 heures d'AS, et amenés à faire 20 heures de cours.

Le recteur est formel : tout professeur doit avoir son forfait d'AS, s'il le désire, dans l'établissement où il exerce, en l'occurrence ici dans celui où il a le plus d'heures d'enseignement. Il rappelle son attachement à l'AS qui fait l'objet d'un plan de relance jusqu'en 2010. Il souligne au passage le problème posé dans les LP par les activités en atelier le mercredi après midi.

JL Barral indique que les cas concernés ont été résolus, mais qu'il a fallu près de deux mois pour certains pour en venir à bout !

Le recteur explique que l'organisation de l'AS dépend de la politique du chef d'établissement qui a pour mission de maintenir et dynamiser l'AS conformément au plan de relance.

Pour nous de nombreuses questions se posent à ce sujet, en particulier si le plan échoue. Est-ce que ce sera l'établissement qui se verra supprimer les forfaits ou uniquement les AS déficitaires (défaillantes) ? Et que se passera-t-il si le professeur change (récupération du forfait) ?

Le recteur précise qu'on verra en fonction du résultat de l'audit en 2010, que pour l'instant aucun forfait d'AS n'a été supprimé et qu'il reste encore un an pour relancer la dynamique. Il ajoute qu'en revanche, si alors la situation n'a pas changé, les forfaits seront sûrement supprimés pour les personnels qui présenteront un manque de dynamisme, avec étude au cas par cas. Les collègues feront alors 20 heures de cours. Il laisse enfin entendre que si ces collègues venaient à changer d'établissement, les nouveaux professeurs nommés se verraient restituer les forfaits d'AS.

JB Verneuil évoque le cas des professeurs de sciences expérimentales et l'octroi de l'heure de laboratoire.

Selon les décrets de 1950, les professeurs de sciences peuvent bénéficier de l'heure de laboratoire même s'il y a un aide de laboratoire, cette heure étant en effet différente de l'heure dite « de vaisselle » donnée à tout professeur faisant plus de 8 heures dans un établissement où il n'y a pas d'aide de laboratoire.

Le recteur précise que les DHG sont calculées en fonction des heures statutaires et que si le chef d'établissement les utilise à d'autres fins cela se fait au détriment des droits statutaires des personnels.

JB Verneuil interroge ensuite le recteur sur les cas de **violences** (incivilités, agressions verbales ou physiques) et la « frilosité » de certains chefs d'établissement à prendre des sanctions.

La question est clairement posée : les chefs d'établissement reçoivent-ils des consignes pour retarder au maximum les prises de sanctions (conseils de discipline) ?

Le recteur réfute catégoriquement cette idée. Il n'y a aucune consigne donnée en ce sens et preuve en est donnée par la montée en puissance du nombre des conseils de discipline au fil des ans (1500 l'an dernier), sachant aussi qu'il y a des « politiques d'établissement » très différentes en matière de signalement des incidents. Il souligne l'importance de la progressivité et de la proportionnalité de la sanction et qu'il faut qu'un incident soit traité immédiatement car c'est une forme de solidarité et de cohésion au sein de l'établissement. Le conseil de discipline doit être un outil, non pas pour frapper, mais pour réfléchir à la sanction disciplinaire adaptée à l'incident.

Le recteur déplore que le conseil de discipline apparaisse trop souvent comme « l'arme atomique ». Il doit y avoir progressivité, réactivité et fermeté dans la prise de sanction. Il estime que la gestion des violences doit être considérée comme un vrai problème collectif et pédagogique.

Sont brièvement abordés ensuite des problèmes d'organisation des stages des PCL2 en IUFM (PLP, Mathématiques), le recrutement des CAE dans les établissements où les contrats arrivent à terme et des questions plus ponctuelles sur des établissements.

Concernant les prochaines élections professionnelles du 2 décembre 2008, le S.I.A.E.S. demande à ce qu'il soit bien rappelé aux chefs d'établissement que l'affichage des professions de foi est obligatoire, en dehors des panneaux syndicaux, et qu'en aucun cas ces professions de foi ne peuvent être présentées sous forme de classeurs, comme certains pensaient le faire.

Mme Brioude nous rassure sur ce point, les consignes données étant claires à ce sujet.



Compte rendu réalisé par

Virginie Voirin

M. Jean Paul de GAUDEMAR, Recteur et « pilote » de la « réforme du lycée », entouré de M. GERARDIN, DRRH du Rectorat et de Mme BRIOUDE, chef de division DIPE, recevant en audience la délégation S.I.A.E.S. / SIES - CAT.

De gauche à droite :
JL BARRAL, M. GERARDIN, M. de GAUDEMAR, Mme BRIOUDE, V. VOIRIN, J. MILLE (masqué), F. BOGEY, J. ORTOLLAND.

Photo : JB VERNEUIL

Le 2 Décembre 2008 Élections professionnelles
Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE

VOTEZ *S.I.A.E.S.* / *S.I.E.S.* / CAT !

La NOUVEAUTÉ ...

Le *S.I.E.S.* a été reconnu REPRÉSENTATIF au plan NATIONAL par le Ministère

Le *S.I.E.S.* présentera donc des **LISTES NATIONALES** en vue des **CAPN**
pour les élections du 2 décembre 2008.

Par correspondance, ou directement à l'urne, ce jour là :

VOTEZ et FAITES VOTER pour les listes ***S.I.A.E.S.* - *S.I.E.S.* / CAT !**

Professions de foi et listes de candidats disponibles sur nos sites internet www.siaes.com et www.sies.fr



AGRÉGÉS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste ***S.I.A.E.S.* / SAGES - *S.I.E.S.* / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste **SAGES - *S.I.E.S.* / CAT**

CERTIFIÉS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste ***S.I.A.E.S.* / *S.I.E.S.* / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste ***S.I.E.S.* / CAT**

Professeurs et CE d'EPS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste ***S.I.A.E.S.* / *S.I.E.S.* / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste ***S.I.E.S.* / CAT**

Notre volonté est sans faille,
mais notre force sera celle que vous nous donnerez par votre soutien.
Pour défendre ensemble notre profession attaquée de toutes parts
et promouvoir un service public d'instruction et d'éducation de qualité
basé sur la transmission des savoirs et des « savoir-faire »,

Rejoignez le *S.I.A.E.S.* - *S.I.E.S.* / CAT !

ADHEREZ au *S.I.A.E.S.* - *S.I.E.S.* / CAT !

Réforme du lycée

Le SIES et le S.I.A.E.S. ont été reçus le 23 octobre 2008 par Monsieur Jean Paul de GAUDEMAR, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chargé du pilotage de la « réforme du lycée » mise en chantier par Monsieur Xavier DARCOS, ministre de l'Education nationale. Au cours de l'heure et demie consacrée à ce sujet Monsieur de Gaudemar a exposé les objectifs et les grandes lignes de la réforme en cours, et répondu à nos questions.

L'exposé du Recteur

Le recteur nous expose de manière détaillée la finalité et l'architecture de la réforme en cours, et plus précisément l'organisation de la classe de Seconde. Il dit que « l'exercice n'est pas terminé », la réforme se faisant par étapes avec des partenaires impliqués dans la réflexion.

Nous lui disons que nous lui remettons, à l'issue de l'audience, un texte préalablement préparé à cette fin.

Le recteur indique les objectifs principaux de la réforme :

➤ Affirmer le lycée comme une étape de préparation à l'enseignement supérieur. En effet quand un lycéen entre en Seconde c'est pour poursuivre des études supérieures. Il faut donc assurer une meilleure articulation lycée-université.

➤ Mieux accompagner les lycéens dans la préparation à l'orientation, pour prévenir l'échec, ou le redoublement, en fin de Seconde.

➤ Modifier les séries actuelles trop cloisonnées, sans possibilité de passage de l'une à l'autre, d'où le principe des modules.

L'idée est de garder des « dominantes » :

➤ 1^{er} principe : l'année est découpée en deux semestres pour permettre des bilans réguliers (4 conseils), assurer un meilleur suivi des élèves et prévenir l'échec, d'où l'introduction dans l'emploi du temps des élèves d'un temps de suivi, d'accompagnement et de préparation à l'orientation de 3 heures obligatoires par semaine.

➤ 2^{ème} principe : élargir la palette de formation des élèves, à la différence du système actuel où pratiquement tous gardent une LV2 (qui sera dans les enseignements généraux), ne leur laissant ainsi que le choix d'une option à suivre toute l'année.

De là l'élargissement du choix avec possibilité de suivre quatre enseignements différents dans l'année (2 modules par semestre à raison de 3 heures chacun). On pourra avoir différents cas : tel élève curieux ou indécis choisissant de découvrir des enseignements non dispensés en collège, ou tel autre, déjà fixé, pouvant porter ses choix sur des enseignements déjà connus qu'il approfondira. Sont prévues quatre grandes « familles » avec à l'intérieur des modules différents dont la liste n'est pas encore définitivement arrêtée, non plus que la façon dont ils seront choisis (Cf. page 5).

Pour les enseignements généraux, ils ont été fixés à 21 heures, incluant les disciplines scientifiques dont le recteur nous dit qu'il n'a jamais été question de les supprimer. Il s'étonne même qu'à un moment le bruit ait couru que l'on supprimerait tout !!! L'horaire définitif de chaque discipline dans ces enseignements généraux n'est pas encore établi. En fonction de ces données les programmes seront revus pour les enseignements généraux et des programmes spécifiques seront établis pour chaque module, de façon à ce qu'un élève qui suivrait le même module sur les deux semestres puisse bénéficier d'un enseignement différent.

La mise en place de la réforme est prévue pour la rentrée 2009. il faut donc la finaliser avant la fin 2008. Le recteur se dit conscient que cette mise en place sera difficile et qu'il faudra sans doute « trancher » entre une liberté totale de choix laissée aux élèves et une certaine obligation par exemple pour formuler les choix des deux modules du 2^{ème} semestre dès la rentrée scolaire pour permettre de planifier besoins et emplois du temps. Il est également conscient que cette réforme aura d'importantes répercussions sur la façon de travailler des enseignants, mais il se dit confiant dans leur capacité à s'adapter.

Après cet exposé, la discussion s'engage sur fond de questions posées au recteur par les différents membres de la délégation, questions auxquelles il répond au fur et à mesure, précisant ainsi ses propos généraux.

Nous donnons ci-dessous le compte rendu de ces réponses insérées dans le texte que nous avons préparé au titre du SIES / S.I.A.E.S. (sur la base du discours prononcé par Monsieur le Ministre Xavier Darcos le 21 octobre 2008) en vue de cette audience avec, *en italiques*, les propos ou réponses de Monsieur de Gaudemar (ne couvrant pas la totalité du champ de notre propos, faute de temps). Ce texte a été remis au recteur, ainsi qu'un autre, que vous trouverez également ci-après, établi au titre de l'ADEP (Association pour la Défense de l'Enseignement Public), par son auteur Jean ORTOLLAND.

Le SIES et le S.I.A.E.S. ont été jusqu'ici « observateurs » (mais des propositions avaient été faites devant la Commission Pochard et le sujet abordé dans les éditoriaux du « *Courrier du S.I.A.E.S.* » n° 37 et du « *Courrier du SIES* » n° 2, en particulier sur la base du texte « Points de convergence » du 11 juin 2008).

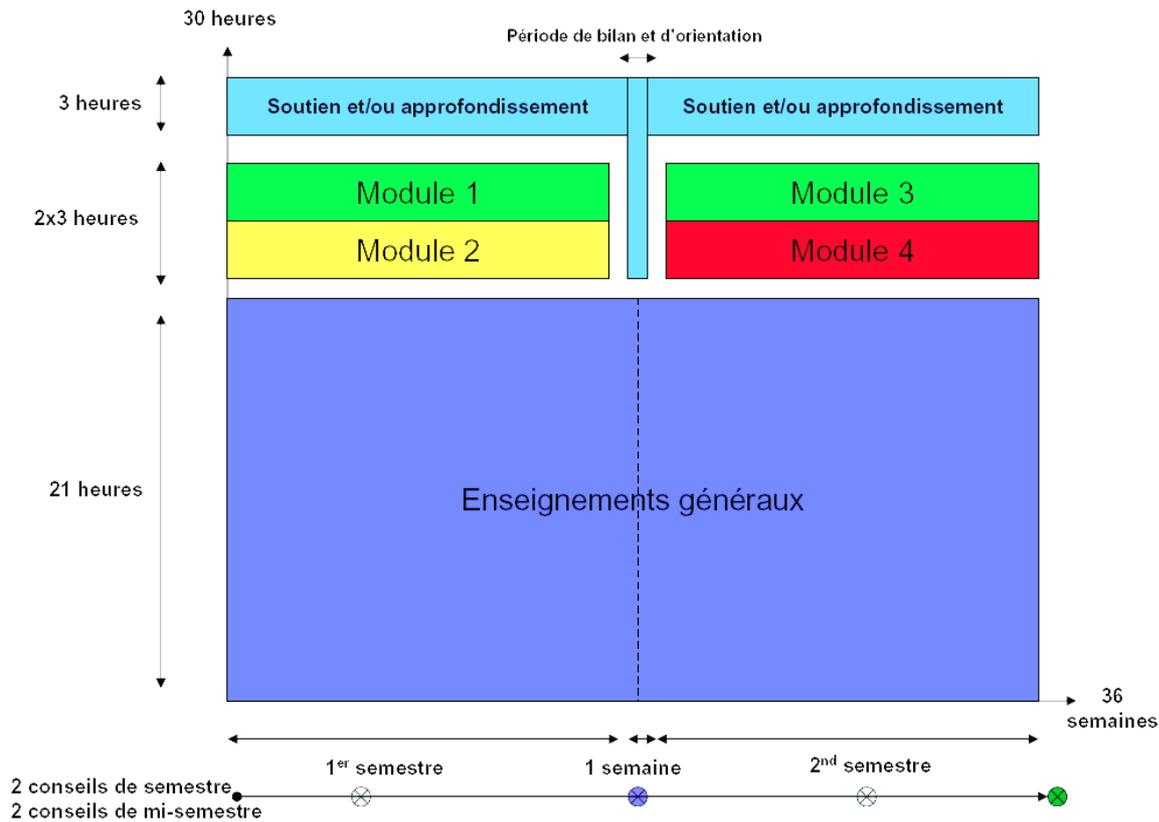
Ne voulant pas suivre les « rumeurs » qui ont circulé nous étions dans l'attente d'informations précises, au-delà des formulations générales et des intentions (feuille de route, points de convergence, point d'étape du 17 juillet).

A la suite de la **conférence de presse du Ministre du 21 octobre**, si de nombreux points ont été précisés, dans le sens évidemment indiqué dans les déclarations initiales (choix des élèves, semestres, modules, accompagnement), il restait encore néanmoins beaucoup d'incertitudes et d'interrogations.

L'audience du 23 octobre nous a permis, suite à l'exposé de Monsieur de Gaudemar et à ses réponses à nos questions, d'éclaircir certains points, mais aussi de constater que tout n'était pas encore arrêté.

Organisation de la nouvelle seconde

telle que présentée par le ministère dans le « point d'étape sur la réforme du lycée » du 21 octobre 2008



Enseignements généraux : 21 heures hebdomadaires

Français / Mathématiques / Histoire Géographie et Éducation Civique / Sciences expérimentales / Langues vivantes 1 et 2 / EPS

Exploration et approfondissement : 4 modules au choix 2 X 3 heures hebdomadaires

Humanités : Littérature française / Langues et cultures de l'Antiquité : latin, grec / Langues vivantes étrangères ou régionales / Arts et histoire des arts

Sciences : Mathématiques / Physique chimie / Sciences de la vie et de la Terre / Informatique et société numérique

Sciences de la société : Sciences économiques et sociales / Initiation aux sciences de gestion / Histoire et géographie

Technologies : Initiation aux sciences de l'ingénieur et de la production / Initiation aux sciences médico-sociales / Techniques d'atelier et de laboratoire / Design / Initiation aux technologies de l'hôtellerie et de la restauration / Activités physiques et sportives

Accompagnement obligatoire : 3 heures hebdomadaires

Remise à niveau / Travaux interdisciplinaires / Aide à l'orientation.

Nos remarques, suite à la conférence de presse du Ministre (21 octobre).

Le SIES et le S.I.A.E.S. :

- ne sont pas contre le principe d'une réforme concernant le lycée,
- ne mettent pas en cause l'intention finale de la réussite de tous les élèves (formulation obligée),
- mais ne sont pas non plus adeptes de « la réforme pour la réforme » au nom de la condamnation du statu quo et parce que les élèves ont des « attentes ».

Toute réforme doit s'inscrire dans un projet global de reconstruction ou de refondation.

- réforme du Primaire, que nous approuvons dans les grandes lignes,
- mais inquiétude car « rien » n'est prévu pour le Collège qui est le maillon faible du système : **toute réforme du lycée risque d'être bancal s'il n'y a pas eu, préalablement, une réelle refondation du Collège et si nombre d'élèves arrivent toujours en Seconde avec des handicaps quasi insurmontables, ou nécessitant du rattrapage** (on serait alors dans le schéma connu du Collège devant réparer les insuffisances de l'Ecole primaire, du Lycée devant rattraper celles du Collège, et de l'Université celles du Lycée, dans une dévalorisation générale de l'enseignement),
- réforme du Lycée, en cours.

Le SIES et le S.I.A.E.S. sont persuadés que le **problème essentiel est celui de la Seconde de détermination** dont on a constaté, y compris le Ministre, les limites, sinon l'échec (idem pour l'aide individualisée) quand on nous avait dit, à l'origine, qu'elle devait résoudre tous les problèmes d'orientation (cf redoublements, orientation vers 1^{ère} et Terminale). Repenser la Seconde pour améliorer l'orientation nous paraissait une nécessité. La question est de savoir si le projet actuel y concourt.

Trois axes nous paraissent guider la réforme :

- 1 / l'un, non affiché, de faire des économies en « rationalisant » le système et l'organisation,
- 2 / l'autre, plus explicite, visant à modifier l'organisation traditionnelle des classes et de l'année scolaire,
- 3 / le dernier enfin, pour faire en sorte de répondre aux « **besoins, attentes, aspirations, souhaits** » des élèves.

Sur le 1^{er} axe : on peut y souscrire en tant que contribuables, mais à la condition expresse que les économies réalisées soient redistribuées aux personnels en place (**revalorisation**) de manière générale et sans recours systématique aux heures supplémentaires, ainsi que sans préjudice pour la qualité de l'enseignement.

Sur le 2^{ème} axe : c'est un choix qui implique de très importantes conséquences sur les conditions de travail des personnels (professeurs et personnels de direction et d'encadrement) dont il faudra tenir compte.

Sur le 3^{ème} axe : nous ne souscrivons pas au fait que l'on doive absolument partir des « besoins, attentes, aspirations, souhaits » des élèves (plus que jamais « au centre ») pour définir une réforme (même si l'on doit les considérer et éventuellement y répondre), mais plutôt des **besoins de la Nation** définis par les impératifs d'une **Ecole de la République** qui ne soit pas seulement construite sur les « besoins, etc », sinon les envies... de la jeunesse. Il peut certes y avoir coïncidence, mais nous n'acceptons pas l'idée qu'il faille uniquement partir des « besoins » du consommateur (élève - parents) pour déterminer la « production » du service public d'instruction et d'éducation, mais d'une vision plus large que ce « marché primaire » en tenant compte que l'élève du lycée n'est pas encore un étudiant et qu'il a, de toutes façons, des attentes contradictoires : ainsi de son désir de choix libre et de son besoin d'accompagnement et d'encadrement.

Réponse du Recteur : *Ce sont bien les besoins de la Nation qui sont pris en compte dans le cadre des objectifs fixés à Lisbonne : 80 % d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat et 50 % d'étudiants au niveau Licence. De plus il faut tenir compte des désirs exprimés par les élèves, en particulier pour avoir des choix d'orientation plus ouverts qu'ils ne le sont aujourd'hui avec la Seconde actuelle où le choix est finalement très limité (97 % des élèves prenant la seconde langue vivante, il ne reste plus qu'une possibilité de choix, définitif sur l'année).*

Sur ces fondements nous ne sommes pas persuadés que le système proposé avec les modules soit une réponse définitive et radicale à tous les problèmes, même si nous ne sommes pas hostiles a priori au principe des modules, et que ne rien faire serait sans doute coupable. Cela dit **la réalité s'impose avec les « décisions » déjà annoncées** sur l'architecture de la réforme, sachant que le SIES et le S.I.A.E.S. ne sont pas systématiquement contre tout ce qui peut être envisagé.

Nous actons les points suivants :

I / que « tout n'est pas à jeter » de ce qui existe :

- **maintien des programmes et des horaires nationaux** (mais ces derniers pour partie « modulables » par les établissements dans le cadre d'une autonomie élargie à laquelle nous ne souscrivons pas) .

- **maintien du Baccalauréat**, non remis en cause pour l'instant, mais qui ne pourra pas, à nos yeux, échapper à une réforme par suite de l'organisation en modules.

M. de Gaudemar affirme qu'on ne touchera pas au Baccalauréat, mais admet qu'il devra « évoluer » en fonction de la nouvelle organisation du cycle terminal.

- **définition des enseignements généraux précisée** (socle) avec Histoire Géographie et Sciences expérimentales, levant certaines craintes, mais sur quels horaires par discipline ?

M. de Gaudemar dit avoir été très étonné par certaines rumeurs - à un moment il a même entendu que tout devait être supprimé ! -, ou la déformation de certains de ses propos. Concernant les horaires des enseignements généraux, il insiste sur le fait que l'on a augmenté leur volume, ce qui laisse un peu plus de marge pour la répartition horaire par discipline, non arrêtée à ce jour.

- **pas de modification du caractère hebdomadaire du travail des enseignants**, *ce que M. de Gaudemar nous confirme*, (encore que la mise en place des modules, en particulier au second semestre, risque de modifier sensiblement l'emploi du temps hebdomadaire !)

II / qu'il y a « volonté d'améliorer l'existant » :

- souci d'une meilleure orientation des élèves (choisie et raisonnée). On ne peut qu'y souscrire, mais avec la **conséquence d'un conseil supplémentaire** (4 au lieu de 3), soit d'une **charge de travail supplémentaire**.

- possibilité donnée à l'élève de se réorienter. *M. de Gaudemar insiste sur ce point qui est un des fondements de la réforme, afin de ne pas enfermer les élèves dans des « filières » tubulaires.*

- accompagnement personnalisé renforcé, et obligatoire : soutien, aide méthodologique, conseils d'orientation, travaux interdisciplinaires, expertise (= approfondissement)

III / **pas d'a priori contre la « semestrialisation »**, étant admis que le découpage actuel n'est pas satisfaisant (premier « trimestre » de quatre mois, deuxième de trois, et dernier de deux, mité de congés - mois de mai - et malgré la « reconquête » du mois de juin).

IV / **pas d'a priori contre les « modules »**, mais les problèmes de mise en place et de fonctionnement de ces modules nous interpellent fortement.

D'où les questions qui nous préoccupent, et sans jouer les Cassandre :

1 / Crainte (récurrente et fondée sur le passé récent) d'un **abaissement généralisé des exigences** (réductions horaires des disciplines). *M. de Gaudemar récuse évidemment cette crainte.*

2 / **30 heures élève réparties** :
- à 70 % (21 heures) pour les enseignements généraux (**horaires par discipline à définir**). **Quel sera l'impact sur les services et les postes ?**,
- à 20 % (6 heures) pour les enseignements complémentaires ou de découverte,
- à 10 % (3 heures) pour l'accompagnement obligatoire.

M. de Gaudemar fait valoir que l'on est passé d'un projet à 27 heures - élève (« norme » européenne) à 30 heures, et une répartition 70 / 20 / 10 contre 60 / 25 / 15.

On comprend :

Enseignements généraux : horaire et emploi du temps (élèves et professeurs) fixés pour l'année.

M. de Gaudemar confirme.

Accompagnement : emploi du temps fixé pour l'année pour l'élève (plage horaire), sans doute en fin de journée ou samedi matin (?). Choix des élèves en fonction de leurs « besoins », pouvant changer tout au long de l'année et être modulé en fonction des 3 heures : par exemple 2 heures de soutien dans une discipline + 1 heure d'expertise dans une autre (cette dernière étant « pérennisée » sur l'année - serait-ce possible ?) et les 2 autres variant au gré des résultats ? C'est a priori gérable, mais implique une **réorganisation permanente des services des professeurs qui assureront cet accompagnement** (coïncidence avec l'emploi du temps des élèves, ou alors plages fixes pour le professeur et adaptation des élèves à ces plages ?).

Modules : pour l'instant on a l'existence de **4 domaines** (*plutôt « familles » pour M. De Gaudemar*) définis :

- de manière générale : Humanités, Sciences, Science de la société, Technologies

- avec à l'intérieur des **modules** (par ex. Latin-Grec, Physique ou SVT...). **La liste n'est pas définitive** (cf. Droit, Hôtellerie...). Chaque module est choisi par l'élève pour un semestre. L'élève doit choisir 2 modules par semestre.

Question : Sur le choix des modules ? Avant la rentrée pour les 2 modules du 1^{er} semestre ? A la fin du 1^{er} semestre pour les 2 modules du 2^d semestre ?

Réponse : Question tranchée pour les 2 modules du 1^{er} semestre : le choix devra être fait avant la rentrée. Nous faisons préciser à M. de Gaudemar qu'il faudra une information très claire pour les élèves et les familles, en fin de Troisième, face à ce nouveau dispositif. Il nous répond que les dispositions seront évidemment prises en ce sens au plus tôt. En revanche, il y a un débat sur le choix des 2 modules du 2^d semestre : certains souhaitent que le choix soit effectué en même temps (avant la rentrée) que celui des 2 modules du 1^{er} semestre, avec l'argument de l'organisation des emplois du temps dès le début de l'année. D'autres défendent le choix en fin de 1^{er} semestre, conforme à la liberté laissée à l'élève de se déterminer en cours d'année en fonction de son vécu avec les modules du 1^{er} semestre.

Question : Y-aura-t-il possibilité de choisir 2 modules dans la même « famille » ? Ou obligation de choisir les 2 modules dans 2 « familles » différentes ? Et y-aura-t-il obligation de choisir 4 modules différents sur l'année ?

Réponse : Décision non arrêtée, mais on semble pencher (Ministre) :

- vers la possibilité de choisir les 2 modules dans la même « famille »,

- vers la « liberté » de choix, donc ne pas imposer l'obligation de 4 modules différents.

La discussion reste ouverte à ce sujet.

Question : L'élève pourra-t-il reconduire au 2^d semestre le (ou les 2) module(s) pris au 1^{er} semestre ?

Réponse : Oui, en l'état de la réflexion. M. de Gaudemar reconnaît qu'il y a des arguments pour toutes les propositions (liberté de choix, problèmes d'organisation). Certains défendent fermement l'obligation de 4 modules différents (« exploration »). D'autres avancent liberté du choix, cohérente avec le propos de la réforme. Nous suggérons qu'en cas d'obligation, elle ne porte que sur celle de prendre un module ouvrant sur les voies technologiques.

Finalement les questions tournent autour des **choix possibles des élèves** pouvant conduire au « papillonnage » (on va toucher à tout, pour voir) ou à la spécialisation précoce (par ex pour une élève littéraire ou scientifique qui prendrait 2 modules dans le même domaine (« famille ») au 1^{er} et au 2^d semestre + un accompagnement d'expertise (approfondissement) dans ces modules, soit 9 heures de plus toute l'année pour renforcer au maximum ses compétences dans la voie choisie ?).

Toutes les combinaisons possibles sont envisageables et, sauf à cadrer cela de manière très directive (mais alors où est la liberté de choix de l'élève ?), on aboutit inéluctablement à des **problèmes de mise en place (organisation)** qui seront sources de **multiples réunions et probablement de tensions**, sans parler du **casse-tête pour les emplois du temps**, peut être fixés - et fixes - dès le début de l'année pour le premier semestre, mais nécessairement à réviser pour le second semestre par suite des choix des élèves (la semaine intermédiaire devrait sans doute y pourvoir, entre autres).

Nous voyons là une **source majeure de difficultés** que l'autonomie des établissements ne saurait pallier (même s'il est dit que cette autonomie devrait permettre de mieux gérer la part modulaire de l'enseignement). En gros, sous entendu : « débrouillez-vous ».

M. de Gaudemar se montre très optimiste sur les problèmes d'organisation, qu'il paraît vouloir minimiser. Les chefs d'établissement seraient, d'après lui, aptes à gérer ces problèmes. Il reconnaît toutefois que la mise en place de cette nouvelle Seconde risque d'être un peu cahoteuse. Il pense que cela ne devrait pas avoir de graves répercussions sur les services et emplois du temps des professeurs.

Ce remaniement de l'emploi du temps des professeurs (et peut être aussi des élèves), la « nouvelle organisation du temps scolaire » voulue par le Ministre, nous paraît, pour notre part, extrêmement inquiétant par ses incidences sur les conditions de travail des professeurs (titulaires et TZR), mais peut être est-ce là un objectif inavoué de la réforme que de « casser » (en partie pour le moment) le temps de service des professeurs dans l'établissement pour les amener à être disponibles en permanence sur place, au gré des besoins et des choix des élèves.

Il n'est d'ailleurs nullement caché que la **réforme entraînera des conséquences inéluctables sur le métier et la formation des professeurs.**

Au-delà de ces questions et remarques notre inquiétude va aussi vers les risques (effets pervers) que peut générer un tel système, in abstracto intellectuellement intéressant, par exemple dans la création de **disparités entre les établissements, débouchant sur des inégalités probables, alors qu'on veut les réduire.**

Nous plaçons pour la diversification et la nécessité de tenir compte de la réalité des aptitudes et des niveaux des élèves, tous ne pouvant avoir le même enseignement.

M.de Gaudemar répond que la réforme vise à répondre à cette attente en multipliant les possibilités de choix et de réorientation des élèves.

Quid dans ce contexte de la mise en place, **partout**, de **filières d'excellence**. Comment y parviendra-t-on ?

M. de Gaudemar déclare que, là aussi, le système modulaire permettra de répondre à ce besoin.

Quid du choix des modules par les élèves, avant la rentrée et, a fortiori, en fin de 1^{er} semestre ? Si c'est sur la discipline, rien à dire, si c'est en fonction de la réputation du professeur, ce peut être beaucoup plus pervers.

Réponse : On n'évitera probablement pas ce problème, mais il faut l'accepter.

Quid de celui qui n'aurait pas de « clients » ? Par ex. en SES ou toute autre option en module, soit en début d'année, soit à partir du second semestre ? Soit toute l'année, mais sans qu'on puisse préjuger en début d'année qu'il n'aura rien à faire au second semestre ! Complément de service (dans la même ville !) ? Carte scolaire ?

Réponse : M. de Gaudemar ne croit pas à cette éventualité. Sinon ce sera probablement de l'accompagnement, on envisage des missions autres que d'enseignement. Pas de carte scolaire en cours d'année. Complément de service : réponse éludée.

Quid des programmes pour les enseignements généraux et les modules ? Pour ces derniers, selon la nature des choix y aura-t-il des programmes différents pour le 1^{er} et le 2^d semestre ?

Réponse : les programmes sont en cours d'élaboration pour les enseignements généraux.

Pour les modules : programmes différents pour chaque semestre.

Interrogation alors sur les disparités de niveau des élèves dont certains auront fait deux semestres d'un même module et d'autres qui le commenceront. Cela pose le problème de la constitution des groupes de niveau ou d'une hétérogénéité difficile à gérer ? Le problème se retrouvera nécessairement en Première.

Comment se fera la décision d'orientation en fin de Seconde ? Uniquement sur la base des modules choisis en Seconde ?

Quid des enseignants qui interviendront dans les enseignements généraux et les modules ? Tout ou partie ? Qui choisira ou nommera ?

Réponse : On fera confiance aux chefs d'établissement pour répartir les tâches.

Quid enfin de la **revalorisation « morale » (?) et « matérielle » des collègues enseignant en lycée** ? Nous pourrions éventuellement l'accepter en contrepartie de conditions de travail transformées, à condition que notre métier ne soit pas dénaturé, mais nous pensons aussi aux **collègues enseignant en collège qui y ont droit également**.

En conclusion il nous semblerait raisonnable de **revoir la réforme en cours, quitte à en différer la mise en œuvre prévue pour la rentrée 2009 (moratoire)**.

Avancer à marche forcée comporte des risques majeurs dont les conséquences seraient lourdes quand on sait que toute réforme dans l'Education se fait sur du « vivant » et doit donc être « modérée » pour ne pas déstabiliser le corps social de manière irréparable.

Réponse : pas question de moratoire qui ne servirait à rien, sinon perdre du temps. M. de Gaudemar indique le processus est évolutif mais se montre partisan d'une mise en place rapide, quitte à affronter quelques difficultés momentanées.

Schématiquement, plutôt les forceps que l'accouchement sans douleur !

Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augures, un petit aperçu de ce qui pourrait nous attendre :

➤ **de médiocres résultats (sauf sur le plan financier pour l'État, évidemment) en conséquences de bonnes intentions (la réussite de tous les élèves), par un abaissement du niveau général des connaissances et de la formation dans un lycée « modulé », sans qu'ait été remis en cause le collège, source et creuset de l'échec scolaire,**

➤ **le maintien de l'absurdité de « l'élève au centre »,**
➤ **la dégradation de nos conditions de travail découlant des complications d'organisation liées aux modules, avec multiplication des réunions et tensions prévisibles,**

➤ **les inégalités croissantes entre les établissements, suite aux effets pervers de l'autonomie érigée en principe,**

➤ **le sacrifice d'une école publique républicaine ne parvenant plus à dégager elle-même les élites et à jouer en même temps son rôle d'ascenseur social pour les plus défavorisés.**

Quelques propos sur la réforme du Lycée, et le reste. Comment le S.I.A.E.S. - SIES / CAT envisage les choses.

Notre conviction est qu'il est nécessaire de réformer profondément le Lycée si l'on veut sortir du marasme actuel et réussir l'enseignement de masse. Contre la stratégie du « toujours plus » des uns et l'aventurisme « pédagogue » des autres le S.I.A.E.S. - SIES / CAT propose :

A / Une réforme globale axée sur les orientations suivantes :

- une diversification accrue et complètement repensée, dans un ensemble pertinent, cohérent et lisible (diversification des contenus et des parcours, des méthodes pédagogiques, voire des profils d'enseignants)
- la préservation (ou la restauration) de filières d'excellence dans tous les établissements, et spécialement dans les territoires et les milieux dits défavorisés, quoi qu'il en coûte
- un allègement et une « aération » de l'ensemble du système, devenu apoplectique
- une refonte de l'articulation entre Secondaire et Supérieur

B / Une approche syndicale renouvelée :

Depuis une trentaine d'années, les « réformes » ont été engagées dans des conditions peu propices au succès : blocage formel systématique, ponctué de grèves rituelles, de la part du syndicalisme majoritaire ; avancées camouflées de gouvernements essayant de forcer le passage par surprise, ou après des consultations ou rapports-alibis ; cogestion de fait « derrière le rideau ».

Incohérence et enflure du système, frustration et cynisme sont les fruits de ce combat douteux.

Le S.I.A.E.S. - SIES / CAT préconise de procéder ainsi :

- plaider la restauration d'un climat de confiance et de sécurité, plus propice au changement que l'ambiance de précarité, de « flexibilité » et d'inquiétude que l'on propage sciemment en vertu d'un dogme idéologique qui est heureusement de plus en plus contesté
- anticiper le changement et engager une négociation visant à échanger plus d'efficacité globale et des économies à moyen terme contre des **garanties immédiates en termes d'emplois, d'effectifs et de conditions de départ à la retraite**, ces garanties nous paraissant indispensables pour réussir la transition, au demeurant facilitée par la conjoncture démographique qu'il importe d'exploiter au mieux.

Au-delà du Lycée ces considérations et propositions valent aussi pour le Collège, maillon faible du système...

Dans ce cadre le S.I.A.E.S. - SIES / CAT veut construire et exprimer un rapport de forces entre différentes conceptions du syndicalisme et différentes analyses de la situation de l'Ecole, notamment par les éléments suivants :

A / Une autonomie affirmée du syndical par rapport au politique. Indépendant, ne recevant aucune subvention, le S.I.A.E.S. - SIES / CAT revendique d'autant plus cette autonomie qu'il pense que les clivages politiques traditionnels sont largement obsolètes et source de confusion s'agissant de l'Ecole (ce qui ne l'empêche pas de vouloir inscrire son action dans une perspective politique globale, au sens premier de « la vie de la cité »).

B / Un ancrage dans les principes et les traditions de l'Ecole de la République : place centrale de la transmission des savoirs, égalité des chances, laïcité, émancipation intellectuelle et sociale des individus, rôle décisif de l'Ecole dans la formation à la citoyenneté et à la conscience nationale, primauté et universalité du service public dans un système éducatif diversifié...

Nombre de ces principes et de ces traditions, partagés par beaucoup, sont aujourd'hui mis à mal. En particulier le S.I.A.E.S. - SIES / CAT est préoccupé par :

- la tendance à la différenciation qualitative des établissements, qui accroît les inégalités sociales et territoriales,
- la responsabilité de l'Ecole dans les « ratés de l'ascenseur social »,
- la remise en cause du statut et de l'esprit de la Fonction publique (contractualisation, rentabilisation, formes insidieuses de « management » copiées du privé...).

C / la volonté de lutter contre le déclassement des enseignants, tant sur le plan financier que sur le plan social. Cette urgence doit être soulignée sans faux scrupules. Elle s'inscrit dans la perspective plus large de la défense des classes moyennes, qui doit être menée sur plusieurs fronts.

Les professeurs se plaignent souvent, et souvent avec raison. Il faut aussi agir. Cela commence par le vote, et par le vote pour le S.I.A.E.S. - SIES / CAT.

Jean Ortolland

Le 2 Décembre 2008

Élections professionnelles (voir page 3)

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE

VOTEZ S.I.A.E.S. - S.I.E.S. / CAT !

INFORMATIONS... si vous êtes concerné(e).

Vous trouverez ci-dessous les références vous permettant de vous reporter au Bulletin Académique (BA) donnant toutes explications nécessaires pour constituer le dossier ad hoc, en particulier les conditions et modalités d'attribution et les dates à respecter.

CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE (CPA) pour l'année 2009- 2010

Deux modalités possibles.

BA n° 438 20 octobre 2008

Date limite : 5 décembre 2008.

TEMPS PARTIEL, de droit, sur autorisation, annualisé.

(tacite reconduction sur 3 ans)

BA n° 438 20 octobre 2008

Date limite : 5 décembre 2008

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

par Internet entre le 23 octobre et le 20 novembre 2008

BA n° 437 13 octobre 2008

SERVICE AMÉNAGÉ pour raisons de santé, poste adapté...

Demande à déposer au plus tard le 12 novembre 2008

Passer par le Médecin conseil du Rectorat

BA n° 437 13 octobre 2008

ACCIDENT DE TRAVAIL / DE SERVICE

Procédure à suivre

BA n° 432 8 septembre 2008

REPLACEMENTS : TZR / en interne (De Robien)

BA Spécial n° 200 1^{er} septembre 2008

VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES

BA Spécial n° 203 13 octobre 2008

Attention aux délais de rigueur

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Modalités de mise en œuvre

BA n° 435 29 septembre 2008

MOUVEMENT INTER 2009

Le **Bulletin Officiel** « spécial mouvement inter » comportant les règles relatives au mouvement inter académique 2009 est paru. Il est disponible en téléchargement sur nos sites internet.

Les **barres des années antérieures** (données uniquement indicatives) ainsi que les **tables d'extension** et d'autres documents relatifs au mouvement inter, sont disponibles sur nos sites internet www.siaes.com et www.sies.fr

Dans les prochains jours paraîtra le numéro **Hors Série Mouvement INTER** du « *Courrier du S.I.A.E.S.* » comportant les **règles** relatives au mouvement inter, des **explications**, des **conseils**, les éléments du **barème** détaillés, le **calendrier** précis des opérations, ainsi qu'une **fiche de suivi syndical**.

Nos adhérents stagiaires IUFM seront automatiquement destinataires de ce numéro hors série.

Tout collègue souhaitant recevoir le Hors Série Mouvement INTER du « *Courrier du S.I.A.E.S.* » doit en faire la demande en contactant :

Jean Baptiste Verneuil 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

04 91 34 89 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Nous organiserons une série de **réunions** au cours desquelles seront expliquées les règles du mouvement inter académique. Le calendrier de ces réunions sera communiqué dans les prochains jours.

Saisie des demandes sur le serveur iProf du 20 Novembre 12h00 au 8 Décembre 12h00

IUFM

ELECTION au CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
DE L'IUFM D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ DE PROVENCE - COLLÈGE DES USAGERS

le **12 Novembre 2008**, **VOTEZ** et **FAITES VOTER** pour le **S.I.A.E.S.** en confiance.

FAITES ainsi **ENTENDRE VOTRE VOIX** par la force et la représentativité que vous lui accorderez

Profession de foi et liste de candidats disponibles sur notre site internet www.siaes.com

Communiqué



Grève 20 Novembre

Le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT, bien que non consultés sur le projet d'appel à la grève pour la journée du jeudi 20 novembre, constatent qu'une grande partie de leurs revendications sont présentes dans le texte rédigé par les organisations signataires de cet appel.

Bien que peu portés à appeler à une grève d'un jour, le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT estiment qu'il est de leur devoir syndical d'être solidaires, comme cela fut le cas contre les décrets de Robien, la réforme des retraites et la réforme Allègre, face à une situation et à des perspectives dont les conséquences pèsent et pèseront fortement sur l'ensemble des personnels.

Dans ces conditions, le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT ont décidé de se joindre à cette journée d'action et d'appeler tous leurs adhérents et sympathisants à y participer.

Ils retiennent en particulier les points suivants comme déterminants de leur décision :

► les suppressions de postes entraînant la dégradation des conditions de travail, donc de la qualité de l'enseignement, d'un très grand nombre de personnels, avec comme conséquences, entre autres :

- l'alourdissement des effectifs par classe,
- la multiplication des « services partagés » sur deux ou trois établissements, précarisant tout autant les titulaires en poste fixe que les TZR,
- le recours croissant à des contractuels et des vacataires, en lieu et place de professeurs recrutés par concours.

- la réforme du lycée en cours, à marche forcée, qui en l'état :
- ne garantit en rien l'amélioration du service public d'instruction et d'éducation au profit de tous les élèves,
 - mais engage en revanche une transformation radicale des conditions de travail des personnels, sans aucune contrepartie effective en matière de revalorisation salariale de l'ensemble de ces personnels.

Le 20 novembre 2008 le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT seront ainsi présents pour faire entendre leur voix dans une journée d'action qu'ils souhaitent la plus unitaire et la plus solidaire.

Marseille, le 9 Novembre 2008

Avez-vous pensé à régler votre cotisation ?

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale :

Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

.....

DISCIPLINE :

Corps : Classe normale Hors classe

Echelon :

ETABLISSEMENT :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

.....

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)

Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Cotisations 2008 - 2009	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon de la classe normale	Du 7 ^{ème} échelon de la classe normale au dernier échelon de la hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et en situation	35 €	
MA et Contractuels	48 €	
Vacataires, Ass. éduc et péda	32 €	
Retraités	32 €	

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S.
CCP 12 999 99 G Marseille
et l'adresser, avec cette fiche, au trésorier :
Jean-Baptiste VERNEUIL
6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement inscrite au verso.

*Le S.I.A.E.S ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents.
Soutenez notre action, rejoignez le S.I.A.E.S. !*

Le 2 Décembre 2008 Élections professionnelles (voir page 3)
Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Commissaires paritaires "Agrégés"	Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT	Chemin de la Tuilière 84330 Modène 04 90 62 30 61 frederic.bogey@tele2.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87
Commissaire paritaire et responsables "Certifiés"	Alain FRETAY Jean-Baptiste VERNEUIL Fabienne CANONGE	Contactez Jacques Mille, Jean-Baptiste Verneuil ou Fabienne Canonge
Trésorier adjoint Responsable TZR + Ens. artistiques	Fabienne CANONGE	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VOIRIN	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 04 42 49 41 55 crys@tele2.fr
Correspondant 04 - 05	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr

PERMANENCE TELEPHONIQUE Tous les jours de 18 à 20 heures Jean-Paul GARCIN 04 42 02 66 77